

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis –

ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Mai 2026, accompagnés des rapports général et spécial du commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE).

BILAN (exprimé en dinars)

ACTIFS		NOTES	EXERCICE 2025			
			Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
AC1	ACTIFS INCORPORELS	3.1				
AC11	Investissement de recherche et de développement	3.1.1	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	798 066	650 137	147 929	125 271
			840 650	692 721	147 929	125 271
AC2	ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	3.2				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 611 317	1 266 886	344 431	466 870
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	370 738	242 582	128 156	129 090
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			1 983 005	1 509 468	473 537	596 910
AC3	PLACEMENTS	3.3				
AC31	Terrains et constructions					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	6 905 804	283 731	6 622 072	9 768 983
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	24 282 394	1 838 456	22 443 938	19 482 757
AC33	Autres placements financiers					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	147 453 523	2 860 770	144 592 753	127 070 295
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	531 261 784	269 762	530 992 021	483 577 109
AC334	Autres prêts	3.3.5	4 303 737	-	4 303 737	3 601 113
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	2 487 652	-	2 487 652	1 421 493
	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	3.3.7	17 210 192	-	17 210 192	14 291 672
			733 905 086	5 252 719	728 652 367	659 213 423
AC5	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	3.4				
AC520	Provisions d'assurances vie	3.4.1	17 480 403	-	17 480 403	14 363 238
AC530	Provision pour sinistres vie	3.4.2	13 474 941	-	13 474 941	10 737 396
			30 955 344	-	30 955 344	25 100 634
AC6	CRÉANCES	3.5				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurances directe					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	109 699	-	109 699	152 355
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.2	11 950 029	1 787 404	10 162 624	8 056 214
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	18 523 324	-	18 523 324	12 762 870
AC63	Autres créances					
AC631	Personnel	3.5.4	156 544	-	156 544	83 865
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3.5.5	18 426 574	-	18 426 574	14 844 266
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	4 872 134	-	4 872 134	5 361 092
			53 818 905	1 787 404	52 031 501	41 260 662
AC7	AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	3.6				
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	3.6.1	11 922 947	1 275 232	10 647 715	4 292 394
AC72	Charges reportées					
AC722	Autres charges à répartir	3.6.2	108 227		108 227	216 454
AC73	Comptes de régularisation Actif					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	26 484 614	118 271	26 366 343	23 362 987
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	9 217 084	-	9 217 084	9 176 002
			47 732 872	1 393 503	46 339 369	37 047 838
	TOTAL DES ACTIFS		869 235 862	10 635 815	858 600 047	763 344 738

BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		4.1		
CP1	Capital social		25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		89 304 373	78 202 353
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		8 755	3 283
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			129 145 936	118 038 443
CP6	Résultat de l'exercice		23 362 626	20 180 473
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>			152 508 562	138 218 916
<u>PASSIFS</u>		4.2		
Provisions pour autres risques et charges		4.2.1		
PA2	Autres provisions	4.2.1.1	162 387	39 140
			162 387	39 140
Provisions techniques brutes		4.2.2		
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.2.1	582 356 532	514 645 713
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.2.2	43 816 697	40 364 831
PA340	Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	4.2.2.3	16 821 495	13 598 562
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.2.4	2 008 186	2 061 799
Provisions pour contrats en unités de comptes		4.2.2.5	17 210 191	14 291 671
			662 213 101	584 962 575
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	30 891 911	25 025 330
Autres dettes		4.2.4		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	4 893 130	3 398 223
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	2 257 473	6 670 852
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	132 474	84 474
PA632	Personnel	4.2.4.4	1 507 409	1 540 876
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.5	1 930 142	1 227 192
PA634	Créditeurs divers	4.2.4.6	1 926 250	1 960 813
			12 646 879	14 882 429
Autres passifs		4.2.5		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	177 207	216 347
			177 207	216 347
<u>TOTAL DU PASSIF</u>			706 091 485	625 125 822
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			858 600 047	763 344 738

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2025	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2025	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2025	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2024
PRV1 Primes	5.1	143 039 441	- 13 040 753	129 998 688	116 703 793
PRV11 Primes émises		143 039 441	- 13 040 753	129 998 688	116 703 793
PRV2 Produits des placements	5.2	62 567 955		62 567 955	52 827 417
PRV21 Revenus des placements		39 392 771		39 392 771	37 582 682
PRV22 Autres produits de placements		12 292 360		12 292 360	11 120 749
PRV23 Reprises de corrections de valeurs sur placements		5 126 320		5 126 320	1 720 980
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		5 756 504		5 756 504	2 403 006
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	5.3	2 165 545		2 165 545	1 218 947
CHV1 Charges de sinistres	5.4	75 504 975	9 313 544	- 66 191 431	- 54 107 373
CHV11 Montants payés	5.4.1	72 053 109	6 575 999	- 65 477 109	- 55 452 750
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		3 451 866	2 737 545	- 714 322	- 1 345 376
CHV2 Variation des autres provisions techniques	-	73 798 659	3 117 165	- 70 681 494	- 60 400 821
CHV21 Provisions d'assurances vie		67 710 819	3 117 165	- 64 593 654	- 58 903 995
CHV22 Autres provisions techniques		3 169 320		- 3 169 320	- 229 291
CHV23 Provisions sur contrats en unités de comptes		2 918 520		- 2 918 520	- 1 267 535
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	225 756	225 756	258 125
CHV4 Frais d'exploitation	5.5	22 242 971	80 466	- 22 162 505	- 21 541 298
CHV41 Frais d'acquisition	5.5.1	16 523 775		- 16 523 775	- 15 520 400
CHV43 Frais d'administration	5.5.2	5 719 196		- 5 719 196	- 6 080 386
CHV44 Commissions reçues des réassureurs			80 466	80 466	59 488
CHV5 Autres charges techniques	5.6	880 231		- 880 231	- 1 426 889
CHV9 Charges de Placements	5.7	4 166 492		- 4 166 492	- 8 568 816
CHV91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		2 378 741		- 2 378 741	- 2 446 489
CHV92 Correction de valeurs sur placements		1 786 559		- 1 786 559	- 5 432 758
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		1 192		- 1 192	- 689 570
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.8	9 530 834		- 9 530 834	- 7 431 307
RTV Sous total : Résultat technique		21 648 780	- 303 822	21 344 957	17 531 778

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2025	31/12/2024
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		21 344 957	17 531 778
<i>PRNT3</i>	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique		9 530 834	7 431 307
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	51 002	58 148
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	- 1 580 503	- 121 546
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		29 346 290	24 899 687
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.3	- 4 432 344	- 3 495 714
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		24 913 946	21 403 973
	Eléments extraordinaires		- 1 551 320	- 1 223 500
	Résultat net de l'exercice		23 362 626	20 180 473

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		111 339 328	110 935 999
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	61 807 327	54 674 841
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 500 000	881 195
Décaissements de primes sur les cessions	-	5 797 709	997 354
Commissions versées aux intermédiaires	-	4 415 853	4 426 889
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	7 879 930	8 065 675
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-	351 455 166	127 201 056
Encaissements liés à la cession de placements financiers		323 375 889	92 794 058
Remboursements de prêts		680 441	1 306 822
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	6 494 834	6 387 651
Produits financiers reçus		10 960 411	8 587 357
Autres mouvements		79 676	11 728
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	10 084 926	12 763 693
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-	189 439	87 031
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	78 932	6 083 852
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	- 268 371	- 6 170 884
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	-	9 197 423	8 136 588
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	- 9 197 423	- 8 136 588
Variation de trésorerie			
		619 132	- 1 543 778
Trésorerie au début de l'exercice		1 702 300	3 246 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 321 432	1 702 300

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	25 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sébastien SANCHEZ
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

- Au 31 décembre 2025, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **145 033 234 DT** contre 129 966 861 DT au 31 décembre 2024, soit une progression de **11,59%**.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2025 s'élève à **23 968 382 DT** contre 25 647 869DT en 2024 enregistrant une baisse de **6,55%**.
- Au 31 décembre 2025, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **77 250 525 DT**, pour s'établir à **662 213 101 DT** contre 584 962 575 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **13,21%**.
- Les produits financiers nets ont atteint **58 401 463 DT** au 31 décembre 2025 contre 44 258 600 DT une année auparavant, soit une augmentation de **31,96%**.

- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **21,75%** au 31 décembre 2025, pour s'établir à **21 344 957 DT** contre 17 531 778 DT l'année précédente.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **15,77 %** au 31 décembre 2025, pour s'établir à **23 362 626 DT** contre 20 180 473 DT l'année précédente.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité
- Norme IFRS S2 relative aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- ✓ Provisions mathématiques,
- ✓ Provisions pour frais de gestion,
- ✓ Provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- ✓ Provision pour sinistres à payer,

- ✓ Provision d'égalisation,
- ✓ Provisions des contrats en unités de compte.

Provisions mathématiques : Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour frais de gestion : Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghrebria Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes : Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

Méthodologie Assurances Maghrebria Vie :

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans

la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéfices sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour sinistre à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions d'égalisation : Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions des contrats en unités de compte : Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Note 2-4 : Sinistres et provisions sur sinistres

- Les sinistres et les provisions sur sinistres conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Année d'inventaire 2025	Exercice de survénance							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	17 012 056	19 419 748	27 599 869	35 147 615	41 955 006	41 636 011	60 110 875	60 744 945
Provision pour sinistre à payer	1 169 546	2 183 707	3 423 908	5 009 351	3 533 458	4 271 567	5 178 736	14 196 205
Primes nettes	58 489 464	66 144 458	77 268 613	91 754 145	103 333 424	111 592 669	128 247 619	143 039 441
% sinistres / primes nettes	31%	33%	40%	44%	44%	41%	51%	52%

- La différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à payer inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenu au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice 2025	Prestations payées au cours de l'exercice 2025 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2025 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs
Montant	40 364 831	9 024 796	29 620 492

- Détail de la provision pour sinistres à payer vie pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce, conformément aux dispositions paragraphe 49 de la NC29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Au 31-12-2025, aucune provision pour sinistres à payer vie n'est à constater pour des sinistres dont le montant est définitivement connu.

Note 2-5 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-6 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- ✓ D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- ✓ De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- ✓ D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'administration	49,41%
Frais d'acquisition des contrats	24,48%
Frais de gestion des sinistres	18,85%
Frais de gestion des placements	1,87%
Autres Charges techniques	5,39%
TOTAL	100,00%

Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Salaires	5 597 686	75,11%	5 206 859	73,94%
Charges sociales	974 393	13,08%	926 564	13,16%
Autres	880 147	11,81%	908 651	12,90%
Total	7 452 226	100,00%	7 042 074	100,00%

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés au 31-12-2025 est comme suit :

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	19
Cadres Supérieurs	42
Personnel d'encadrement	13
Agents d'exécution	4
Autres	6
Total	84

Note 2-7 : Note sur les parties liées

Note 2-7-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria Vie et les autres parties liées

La société Assurances Maghrebria Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Note 2-7-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

Note 2-7-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et les parties liées

Note 2-7-3-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA

Note 2-7-3-1-1 Convention de prestation de service conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié à la société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebias Vie SA et Assurances Maghrebias SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-3 Contrats de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2025** est fixé à **32 966 DT HT**.

Note 2-7-3-2 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Assurances Maghrebria Immobiliere SA

Note 2-7-3-2-1 Contrat de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria Immobiliere SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2025**, le loyer est fixé à **41 980 DT HT**.

Note 2-7-3-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Assurances Maghrebria Immobiliere SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **31-12-2025** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **140 911 DT HT**.

Note 2-7-3-3 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Codway SA

Note 2-7-3-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Codway SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2025**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **78 597 DT HT**.

Note 2-7-3-4 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société l'Union Financière Holding SA

En vertu des conventions de prestations de services, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2025 à la société **ASSURANCE MAGHREBIA VIE** la somme de **725 166 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

Note 2-8 : Note sur les informations financières liées à la durabilité

Selon la norme IFRS S1 « Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité », Assurances Maghrebria Vie doit fournir des informations significatives sur les Opportunités et Risques liés à la durabilité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses perspectives, et qui sont jugées utiles par les principaux utilisateurs des rapports financiers aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.

Assurances Maghrebria Vie doit fournir des informations concernant :

- La **Gouvernance** et la gestion des opportunités et risques liés à la durabilité
- La **Stratégie** suivie par la société pour gérer les opportunités et les risques liés à la durabilité
- Le processus de **Gestion de risque** afin d'identifier et surveiller les opportunités et les risques liés à la durabilité.
- Les **Indicateurs et Cibles** de la performance de la société en lien avec les opportunités et les risques liés à la durabilité.

1- La gouvernance

L'objectif des informations financières à fournir sur la gouvernance est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance utilisés par l'entité pour assurer le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés à la durabilité.

Le cadre apporté par la gouvernance d'Assurances Maghreb Vie constitue l'un de ses facteurs clés de succès sur le long terme. Cette gouvernance fixe des standards à appliquer, souvent plus exigeants que le cadre réglementaire, et définit les règles de conduite à respecter pour les dirigeants, cadres et employés de la société. Une attention particulière est aussi apportée à la qualité de la composition et des travaux des organes de supervision de la société, principalement représentées par leur Conseil d'Administration et par les Comités spécialisés mandatés par ces Conseils.

Le rôle du conseil d'administration en matière de gouvernance et de gestion des opportunités et risques liés à la durabilité consiste à déterminer les orientations stratégiques des activités de la société et à superviser leur mise en œuvre, notamment les orientations stratégiques pluriannuelles relatives à la responsabilité sociale et environnementale. Il suit régulièrement les opportunités et risques liés à la durabilité, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures mises en place pour y faire face.

En complément des états financiers et des rapports de gestion, le conseil approuve également un rapport extra-financier présentant les politiques, les actions, les indicateurs de performance ainsi que les résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Ce rapport permet d'apprécier le niveau de responsabilité de la société, sa démarche de durabilité et sa capacité à maîtriser les risques non financiers, dans une optique de transparence à l'égard des parties prenantes.

Afin d'assurer une disponibilité de supervision suffisante, le Conseil d'Administration de Assurances Maghreb Vie a mandaté certains de ses Administrateurs afin de constituer des Comités du Conseil qui superviseront plus en détail certaines activités critiques. En particulier, le Comité des Risques a validé en 2025 une liste d'indicateurs métriques, définis pour chacun des 8 enjeux RSE retenus par la société, afin de pouvoir mesurer à court, moyen et long terme l'impact des actions entreprises sur chacun de ces enjeux.

Activités du Conseil d'Administration et de ses Comités en matière de durabilité :

- Révision périodique de la politique d'investissement responsable, sa mise en œuvre et son impact sur le portefeuille et le plan d'investissement de la compagnie ;
- Révision périodique du Code de déontologie professionnelle ;
- Approbation du rapport extra-financier ;
- Désignation d'un auditeur indépendant afin d'émettre une opinion d'assurance limitée sur le rapport extra-financier ;
- Présentation d'états financiers certifiés par les Commissaires aux Comptes selon les normes financières internationales afin d'apporter davantage de transparence dans l'information financière communiquée aux actionnaires et au public en général.

2- La Stratégie

Assurances Maghrebria Vie, faisant partie d'UFI Group, est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère rigoureusement à cette initiative depuis 2009. Cet engagement volontaire en matière de durabilité a été consolidé par la mise en place de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) initiée au début des années 2020 et pensée comme une évolution rendue logique et nécessaire par la croissance de l'activité du Groupe Maghrebria et de son impact sur la société dans son ensemble. La participation dès 2021 à un programme pilote proposé par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) a apporté les bases méthodologiques nécessaires pour former les parties prenantes à cette démarche. Ces concertations ont permis de convenir des 8 enjeux RSE prioritaires qui structurent les plans d'actions, en concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

La publication en décembre 2023 de la Politique RSE a permis d'assurer son ancrage dans la culture d'entreprise et d'articuler notre démarche autour de 4 axes : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance. Dès 2023, une revue des politiques, chartes et procédures de l'entreprise a été assurée afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans les différents processus de gouvernance, de prise de décision et de gestion opérationnelle. En complément, des ateliers ont été organisés afin de proposer, pour chacun des enjeux prioritaires, des cibles mesurables à court, moyen et long terme permettant de structurer une feuille de route efficace, aboutissant à une sélection de métriques approuvés en 2025 par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Le modèle économique d'Assurances Maghrebria Vie :**

Le modèle économique d'une compagnie d'assurance vie repose sur la mutualisation des risques liés à la longévité, au décès et à l'épargne. En tant qu'assureur, la société collecte des primes ou des versements auprès d'un grand nombre d'assurés afin de verser des prestations en cas de réalisation du risque assuré (décès, survie) ou à l'échéance des contrats d'épargne.

Sa rentabilité dépend à la fois de son résultat technique (équilibre entre primes, provisions mathématiques et prestations versées) et de son résultat financier, issu de l'investissement des fonds collectés sur des horizons généralement longs. La gestion actif-passif (ALM) y occupe une place centrale afin d'assurer l'adéquation entre les engagements à long terme envers les assurés et les placements réalisés.

La chaîne de valeur s'étend de la conception des produits (assurance décès, assurance vie mixte, contrats d'épargne, retraite, unités de compte) et la tarification actuarielle, jusqu'à la gestion des prestations et rachats, en passant par la distribution, la gestion administrative des contrats et la gestion des placements. L'ensemble est soutenu par des fonctions clés telles que l'actuariat, la gestion des risques, la réassurance vie, la conformité réglementaire et la gestion d'actifs.

Principales parties prenantes :

- Les souscripteurs, assurés et bénéficiaires ;
- Les intermédiaires (agents, courtiers, réseaux bancaires) ;
- Les gestionnaires d'actifs et émetteurs des supports d'investissement ;
- L'État et les autorités de régulation ;
- Les salariés ;
- Les réassureurs vie ;
- Les partenaires institutionnels (banques, dépositaires, fournisseurs de services).

• Définition et identification des Opportunités et risques liés à la durabilité

En lien avec le modèle économique et la chaîne de valeur, les opportunités et les risques analysés, ayant impact sur la durabilité de la société et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence à court, moyen ou long terme sur sa situation, sa performance et ses flux de trésorerie, sont les suivants :

Risques et Opportunités	Principaux postes impactés				Etendue
	Impact	Etat de résultat	Etat de flux de trésorerie	Bilan	
- La hausse de la fréquence et de la gravité des sinistres climatiques est susceptible de rendre certains risques progressivement inassurables. La hausse de la sinistralité peut affecter le secteur soit directement, en pesant sur les assureurs, soit indirectement, par le désengagement des réassureurs ou même leur défaillance, ce qui fragiliserait l'ensemble de la chaîne assurantielle	+/-	-	-	-/+	court, moyen et long terme
	Poste	Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Part des réassureurs dans les provisions techniques/Provisions techniques/Placements	
- Un risque de sous-tarification de certains produits d'assurance résultant de la non-prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'évaluation et la tarification des risques	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
- Un risque de dépréciation des placements financiers dans les capitaux des sociétés impactées, directement ou indirectement, par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne sur l'exportation et la taxation des produits à forte intensité carbone, en perdant leurs compétitivités et leurs performances financières, en particulier pour les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union Européenne	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Produits et charges des placements	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
L'opportunité de concevoir des produits d'épargne durable repose sur l'évolution des attentes des épargnants, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	

3- La gestion de risque

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, concernant la gestion des risques, est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus suivis par l'entité pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les opportunités et risques liés à la durabilité.

L'appréciation et l'évaluation des risques et opportunités se font selon le principe de double matérialité, en identifiant d'une part les enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise, et d'autre part les impacts, positifs et négatifs, de ses activités sur la durabilité et sur leur environnement économique et social.

La matérialité financière est appréciée en fonction de l'importance et de la probabilité des risques associés aux enjeux de durabilité, afin d'identifier ceux susceptibles d'affecter significativement la performance économique de l'entreprise.

La matérialité liée à la durabilité, ainsi qu'aux exigences sociales et environnementales, est évaluée en fonction de la gravité, de l'étendue des impacts sociaux et environnementaux, et de la probabilité des risques.

4- Réalisations sur indicateurs clés

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité qui concernent les indicateurs est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre la performance de l'entité par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité qui se présentent à elle, notamment ses progrès vers l'atteinte des cibles liées à la durabilité qu'elle a établies et de toute cible qu'elle est tenue d'atteindre.

Dans ce cadre, Le Comité de Gestion des Risques du Conseil d'Administration a approuvé en 2025 une sélection de métriques dédiés à chacun des 8 enjeux qui structurent la politique RSE du Groupe Maghrebria. Les cibles à court, moyen et long terme restent à établir pour chacun de ces métriques.

Le tableau suivant présente les réalisations d'Assurances Maghrebria Vie en matière de durabilité pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Indicateur		2025	2024	2023
Investissement Responsable	Montant des investissements durables engagés en DT	46 817 858	46 817 858	21 192 865
Inclusion financière	Nombre de clients de micro-assurance	555 297	524 582	495 677
	Montant des emprunts obligataires souscrits auprès des institutions de micro-crédit en DT	35 220 000	42 860 000	50 800 000
Financement de l'État	Montants des emprunts obligataires et emprunts national souscrits en DT	285 099 284	223 024 508	207 744 708
Santé et sécurité au travail	Analyse des risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) et mise en place d'un plan d'atténuation des risques SST y compris les risques psychosociaux (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui
Droit de l'Homme	L'existence d'une politique aux sein de l'entreprise relative aux droits de l'Homme (Oui/ Non)	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs
	Si Oui, est-ce que cette politique couvre les fournisseurs (Oui/ non)	Oui	Oui	Oui
Changements climatiques	Émissions directes de GES (Scope 1)	64 T CO2	92 TCO2	68 TCO2
	Émissions directes de GES (Scope 2)			
Actions d'atténuation des changements climatiques	Nombre d'arbres implantés dans le cadre du projet de décarbonisation par le reboisement et les investissements forestiers durables	3750	-	-
	Montant investi dans des projets d'énergie renouvelable.	-	-	-
	Existence d'une politique générale d'atténuation des risques liés aux changements climatiques (Oui/Non)	Non* Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non* Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non
Intensité énergétique	Ratio d'intensité énergétique de l'entreprise : la consommation énergétique absolue (numérateur) divisé par le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur)	1,059 Kwh/kDT de CA	1,674 Kwh/kDT de CA	1,419 Kwh/kDT de CA
Eau et effluent	Volume total d'eau prélevé par source	876 m3	1284 m3	1119 m3
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	0%	0%	0%
Diversité des organes de direction	Le pourcentage de femmes au sein des instances de gouvernance et de direction de l'organisation.	50%	50%	50%
	Le pourcentage des femmes au sein des comités du Conseil d'Administration.	40%	40%	40%
Diversité et Egalité des Chances	Le ratio entre la rémunération moyenne des hommes et la rémunération moyenne des femmes et ce par catégorie professionnelle.	Cadre : 93,2% Maîtrise : 99,3% Agent d'exécution : 100%	Cadre : 96,7% Maîtrise : 99,8% Agent d'exécution : 100,0%	Cadre : 99,5% Maîtrise : 101,0% Agent d'exécution : 100,0%

*Comme indiqué dans son Rapport Extra-Financier de l'année 2024, le Groupe Assurances Maghreb a pour ambition d'intensifier son programme de reboisement afin d'avoir planté, dès la fin de l'année 2026, un nombre d'arbres permettant, à maturité, l'absorption de l'équivalent du total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe d'Assurance.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Présentant au 31-12-2025 un solde net de **0 DT**. Cette rubrique englobe le montant des conceptions et développement.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Conception et developpement	42 585	42 585	-	-	-	0%
Total	42 585	42 585	-	-	-	0%

3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **147 929 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciel	798 066	650 137	147 929	125 271	22 658	18,09%
Total	798 066	650 137	147 929	125 271	22 658	18,09%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **344 431 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	646 781	513 968	132 813	182 186	- 49 373	-27,10%
Matériels de transport	464 524	375 308	89 217	147 204	- 57 988	-39,39%
Matériels informatique	500 011	377 610	122 401	137 480	- 15 078	-10,97%
Total	1 611 317	1 266 886	344 431	466 870	- 122 439	-26,23%

3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **128 156 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	294 292	202 207	92 085	90 293	1 792	1,98%
Autres immobilisations	76 446	40 375	36 071	38 798	- 2 727	-7,03%
Total	370 738	242 582	128 156	129 090	- 934	-0,72%

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2025 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31/12/2025						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	285 099 284	269 762	0	284 829 521	284 829 521	-
Emprunts obligataires	125 162 500	0	0	125 162 500	125 162 500	-
Placements immobiliers	31 188 197	0	2 122 187	29 066 010	27 976 760	1 089 250
Actions de sociétés cotées en bourse	46 199 739	388 116	0	45 811 622	45 811 622	-
Parts et actions dans les OPCVM	37 749 480	1 973 077	0	35 776 403	32 703 383	3 073 020
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	-
Actions et titres non cotées	62 534 263	499 577	0	62 034 687	44 032 909	18 001 778
Autres placements	121 000 000	0	0	121 000 000	121 000 000	-
Avances sur contrats vie	3 537 118	0	0	3 537 118	3 537 118	-
Actifs représentatifs de contrat en unité de compte	17 210 192	0	0	17 210 192	17 210 192	-
Total	730 650 814	3 130 532	2 122 187	725 398 095	703 234 047	22 164 047

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **6 622 072 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains d'exploitation	1 257 300	-	1 257 300	4 262 998	- 3 005 698	-70,51%
Constructions d'exploitation	5 648 504	283 731	5 364 772	5 505 985	- 141 213	-2,56%
Total	6 905 804	283 731	6 622 072	9 768 983	- 3 146 911	-32,21%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **22 443 938 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation	13 322 316	-	13 322 316	10 316 618	3 005 698	29,13%
Constructions hors exploitation	8 012 057	1 838 456	6 173 602	6 218 119	- 44 517	-0,72%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 948 020		2 948 020	2 948 020	-	0,00%
Total	24 282 394	1 838 456	22 443 938	19 482 757	2 961 181	15,20%

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2025 de **144 592 753 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Actions non cotées	63 504 304	499 577	63 004 727	61 965 441	1 039 286	1,68%
Actions cotées et parts OPCVM	83 949 219	2 361 193	81 588 026	65 104 854	16 483 172	25,32%
Total	147 453 523	2 860 770	144 592 753	127 070 295	17 522 458	13,79%

3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **530 992 021 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésor assimilables	224 849 284	269 762	224 579 521	159 552 109	65 027 413	40,76%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	121 000 000	-	121 000 000	150 500 000	- 29 500 000	-19,60%
Emprunts obligataires	185 412 500	-	185 412 500	173 525 000	11 887 500	6,85%
Total	531 261 784	269 762	530 992 021	483 577 109	47 414 913	9,81%

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Sur cote cumulées	Sur cote de l'exercice	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6,5% 06/2025	-	-	-	-	-	196 552
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000	-	-	357 844	66 924
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000	-	-	1 159 166	212 386
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000	-	-	37 203	5 034
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000	-	-	293 880	44 834
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000	-	-	1 183 056	226 126
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000	-	-	3 561 388	725 581
-BTA 7,4% 02/2030	32 369 453	35 774 000	-	-	1 341 704	310 210
-BTA 8% 11/2030	12 841 850	14 000 000	-	-	424 277	114 263
-BTA 7,3% 12/2027	6 342 000	7 000 000	-	-	429 426	103 438
-BTA 7,5% 01/2028	457 000	500 000	-	-	27 225	6 642
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000	-	-	340 372	87 047
-BTA 9,5% 08/2035	30 153 551	30 088 000	280	280	474	474
-BTA 9,49% 06/2034	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-
-BTA 9,37% 06/2029	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
TOTAL	224 849 284	242 465 000	280	280	9 156 015	2 099 512

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **4 303 737 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Avance / contrats Vie	3 537 118	2 794 775	742 344	26,56%
Prets aux personnel FS	766 619	806 339	- 39 720	-4,93%
Total	4 303 737	3 601 113	702 624	19,51%

3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2025 de **2 487 652 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Valeurs remises/ depot/cedantes	2 487 652	1 421 493	1 066 159	75,00%
Total	2 487 652	1 421 493	1 066 159	75,00%

3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **17 210 192 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	4 897 600	3 948 269	949 332	24,04%
FCP Maghrebica modere	5 406 719	4 385 290	1 021 429	23,29%
FCP Maghrebica prudence	6 478 859	5 637 307	841 553	14,93%
FCP Maghrebica select actions	427 013	320 807	106 206	33,11%
Total	17 210 192	14 291 672	2 918 520	20,42%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **17 480 403 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions mathématiques	17 480 403	14 363 238	3 117 165	21,70%
Total	17 480 403	14 363 238	3 117 165	21,70%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2025 de **13 474 941 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour sinistres	13 474 941	10 737 396	2 737 545	25,50%
Total	13 474 941	10 737 396	2 737 545	25,50%

3-5 : Créances

Ventilation des créances au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	8 073 017	3 767 312	0	11 840 329
AC611	Primes acquises et non émises	-137 627	27 928	0	-109 699
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	8 210 644	3 739 385		11 950 029
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	7 260 454	11 262 870	0	18 523 324
AC63	Autres créances	18 493 466	3 915 050	1 046 736	23 455 252
AC631	Personnel	156 544	0	0	156 544
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	18 426 574	0	0	18 426 574
AC633	Débiteurs divers	-89 652	3 915 050	1 046 736	4 872 134
		33 826 937	18 945 233	1 046 736	53 818 905

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **-109 699 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Primes acquises et non émises	75 314	192 400	- 117 085	-60,86%
Primes à annuler	- 185 014	- 40 045	- 144 969	362,02%
Total	- 109 699	152 355	- 262 054	-172,00%

3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **10 162 624 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Créances sur assurés	11 950 029	9 574 564	2 375 465	24,81%
Provisions pour deprec° des créances sur assurés	- 1 787 404	- 1 518 350	- 269 054	17,72%
Total	10 162 624	8 056 214	2 106 411	26,15%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **18 523 324 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	18 523 324	12 762 870	5 760 454	45,13%
Total	18 523 324	12 762 870	5 760 454	45,13%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **156 544 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Avance sur salaires	139 369	75 716	63 653	84,07%
Prise en charge	8 894	8 149	745	9,15%
Autres	8 281	-	8 281	
Total	156 544	83 865	72 679	86,66%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **18 426 574 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	18 426 574	14 844 266	3 582 308	24,13%
Total	18 426 574	14 844 266	3 582 308	24,13%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **4 872 134 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Gestionnaire d'actifs	38 559	166 203	- 127 644	-76,80%
Compte d'attente	305 135	367 594	- 62 459	-16,99%
Assurances MAGHREBIA	4 528 440	4 767 795	- 239 354	-5,02%
Débiteurs divers	-	59 501	- 59 501	-100,00%
Total	4 872 134	5 361 092	- 488 958	-9,12%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **10 647 715 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Banques	2 318 473	1 701 760	616 713	36,24%
Caisse	2 959	540	2 419	447,75%
Vir à recevoir	8 326 283	1 671 472	6 654 810	398,14%
Chèques à enc	-	918 622	- 918 622	-100,00%
Chèques impayés	1 001 037	1 216 939	- 215 902	-17,74%
Valeurs contentieuses	274 195	247 174	27 021	10,93%
Prov deprecia ^o créances/ Ass directes	- 1 275 232	- 1 464 113	188 881	-12,90%
Total	10 647 715	4 292 394	6 355 321	148,06%

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

3-6-2 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **108 227 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres charges à répartir	108 227	216 454	- 108 227	-50,00%
Total	108 227	216 454	- 108 227	-50,00%

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 541 136 dinars. Elle correspond aux frais d'acquisition du terrain LAC. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghreb Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation de résorption de 108 227 dinars à constater chaque année. Au 31 décembre 2025, le montant cumulé des résorptions s'élève à 432 909 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 108 227 dinars.

FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN LAC A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Valeur	Dotations aux résorptions	Cumul des résorptions	Reliquat
F.A	541 136			
2022		108 227	108 227	432 909
2023		108 227	216 454	324 681
2024		108 227	324 681	216 454
2025		108 227	432 909	108 227
2026		108 227	541 136	-
TOTAL	-	541 136		

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **26 366 343 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Intérêts courus	26 288 727	23 300 559	2 988 167	12,82%
Loyers courus	195 887	180 699	15 189	8,41%
Prov / Loyers courus	- 118 271	- 118 271	-	0,00%
Total	26 366 343	23 362 987	3 003 356	12,86%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **9 217 084 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	9 156 015	9 122 594	33 421	0,37%
Charges constatées d'avance	61 069	53 408	7 661	14,34%
Total	9 217 084	9 176 002	41 082	0,45%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **152 508 562 DT** contre 138 218 916 au 31-12-2024, enregistrant une hausse de 10,34%.

Le capital social s'élève à 25 000 000 DT constitué par 25 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Capital social	25 000 000	25 000 000	-	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	2 500 000	2 500 000	-	0,00%
Primes d'émission	25 400 000	25 400 000	-	0,00%
Reserve pour F.S	1 148 936	1 036 916	112 020	10,80%
Réserves Facultatives	60 255 437	49 265 437	10 990 000	22,31%
Autres Capitaux Propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	-	0,00%
Résultats reportés	8 755	3 283	5 473	166,71%
Résultat de l'exercice	23 362 626	20 180 473	3 182 153	15,77%
Total	152 508 562	138 218 916	14 289 646	10,34%

Le résultat de l'exercice au 31-12-2025 est de **23 362 626** DT soit **0,935** DT par action contre 20 180 473 DT soit 0,807 DT par action réalisé au 31-12-2024.

Conformément au projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 30 Mai 2025, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 serait comme suit :

Résultat Net 2024	20 180 472,510 DT
+ Report à nouveau antérieur	<u>3 282,559</u> DT
Premier reliquat	20 183 755,069 DT
- Réserve légale	<u>0,000</u> DT
Deuxième reliquat	20 183 755,069 DT
- Réserve pour Fonds social	<u>110 000,000</u> DT
Troisième reliquat	20 073 755,069 DT
- Réserves facultatives	<u>10 990 000,000</u> DT
Quatrième reliquat	9 083 755,069 DT
- Dividendes (0,363 DT par action)	<u>9 075 000,000</u> DT
Cinquième reliquat	8 755,069 DT
- Report à nouveau	<u>8 755,069</u> DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 30 Mai 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Saldes au 31/12/2024 Avant affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	49 265 437	1 036 916	3 283	20 180 473	138 218 916
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-05-2025					10 990 000	110 000	5 473	11 105 473	-
Dividendes à distribuer							-	9 075 000	9 075 000
Saldes au 31/12/2024 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	60 255 437	1 146 916	8 755	0	129 143 916

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Réserves légales (non distribuable)	2 500 000	2 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	13 982 808	13 982 808	0	0,00%
Total	17 382 808	17 382 808	0	0,00%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

4-2-1-1 : Autres provisions

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2025 un solde de **162 387 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres provisions	162 387	39 140	123 246	314,88%
Total	162 387	39 140	123 246	314,88%

4-2-2 : Provisions techniques brutes

4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **582 356 532 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Prov Mathque aff directes	578 300 521	511 118 333	67 182 187	13,14%
Prov pour frais de gestion	4 056 012	3 527 379	528 632	14,99%
Total	582 356 532	514 645 713	67 710 819	13,16%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Les provisions pour sinistres vie arrêtée au 31-12-2025 présente un solde brut de **43 816 697 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	43 816 697	40 364 831	3 451 866	8,55%
Total	43 816 697	40 364 831	3 451 866	8,55%

4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfiques n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **16 821 495 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	16 821 495	13 598 562	3 222 933	23,70%
Total	16 821 495	13 598 562	3 222 933	23,70%

4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2025 à une valeur de **2 008 186 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 008 186	2 061 799	- 53 613	-2,60%
Total	2 008 186	2 061 799	- 53 613	-2,60%

4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2025 à **17 210 191 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	17 210 191	14 291 671	2 918 520	20,42%
Total	17 210 191	14 291 671	2 918 520	20,42%

4.2.3-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **30 891 911 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	30 891 911	25 025 330	5 866 582	23,44%
Total	30 891 911	25 025 330	5 866 582	23,44%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 702 323	190 806	0	4 893 130
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	65 161	2 192 311	0	2 257 473
PA63	Autres dettes	4 759 632	696 307	40 338	5 496 276
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	132 474		132 474
PA632	Personnel	1 507 409	0	0	1 507 409
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 930 142	0	0	1 930 142
PA634	Créditeurs divers	1 322 080	563 832	40 338	1 926 250
		9 527 117	3 079 424	40 338	12 646 879

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **4 893 130 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Commissions à servir	3 657 901	3 207 416	450 485	14,05%
Dettes sur assurés	1 235 229	190 806	1 044 422	547,37%
Total	4 893 130	3 398 223	1 494 907	43,99%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **2 257 473** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	2 257 473	6 670 852	- 4 413 379	-66,16%
Total	2 257 473	6 670 852	- 4 413 379	-66,16%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **132 474** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	132 474	84 474	48 000	56,82%
Total	132 474	84 474	48 000	56,82%

4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 507 409** DT, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Personnel Charges à payer	1 507 409	1 540 876	- 33 467	-2,17%
Total	1 507 409	1 540 876	- 33 467	-2,17%

4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **1 930 142** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	1 930 142	1 227 192	702 951	57,28%
Total	1 930 142	1 227 192	702 951	57,28%

4-2-4-6 : Crédoeurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 926 250 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	59 672	59 295	377	0,64%
Créditeurs divers	1 866 578	1 901 517	- 34 939	-1,84%
Total	1 926 250	1 960 813	- 34 562	-1,76%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **177 207 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Amortissement surcote	280	-	280	
produits constatés d'avance	176 927	216 347	- 39 419	-18,22%
Total	177 207	216 347	- 39 139	-18,09%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **129 998 688 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Primes émises et acceptées	145 033 234	129 966 861	15 066 373	11,59%
Variation des primes acquises	- 117 085	61 812	- 178 897	-289,42%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 731 739	- 1 641 542	- 90 197	5,49%
Variation des primes à annuler	- 144 969	- 15 888	- 129 081	812,43%
Primes cédées	- 13 040 753	- 11 667 449	- 1 373 304	11,77%
Total	129 998 688	116 703 793	13 294 894	11,39%

La répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit :

Canal de distribution	CA 2025	Part%	CA 2024	Part%
Réseau Direct & Producteurs	62 712 370	43,24%	64 813 106	49,87%
IMF	18 622 267	12,84%	14 585 133	11,22%
Banques	3 553 314	2,45%	3 841 471	2,96%
Agents	44 742 753	30,85%	29 449 823	22,66%
Bureaux Directs	8 034 841	5,54%	8 169 732	6,29%
Courtiers	7 367 688	5,08%	9 107 596	7,01%
Total	145 033 234	100,00%	129 966 861	100,00%

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **62 567 955 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Revenus des immeubles	833 631	821 670	11 960	1,46%
Revenus des valeurs mobilières	4 893 900	5 010 323	- 116 422	-2,32%
Revenus des obligations et titres	17 868 776	17 990 596	- 121 820	-0,68%
Revenus des prêts sur contrats	79 648	145 808	- 66 160	-45,37%
Revenus des autres placements	12 292 360	11 120 749	1 171 612	10,54%
Revenus des dépôts	282 735	478 838	- 196 103	-40,95%
Revenus des BTA	15 391 435	13 083 946	2 307 489	17,64%
Différence sur le prix de remboursement	2 099 512	2 139 378	- 39 865	-1,86%
Gains sur réalisations des placements	3 656 992	224 062	3 432 930	1532,13%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	5 126 320	1 720 980	3 405 340	197,87%
Profits de changes réalisés	-	39 566	- 39 566	-100,00%
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	42 645	51 501	- 8 856	-17,20%
Total	62 567 955	52 827 417	9 740 539	18,44%

5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde brut de **2 165 545 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Plus values non réalisées sur placements UC	2 165 545	1 218 947	946 599	77,66%
Total	2 165 545	1 218 947	946 599	77,66%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **65 477 109 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	22 912 282	23 168 940	- 256 659	-1,11%
Rachats	17 784 430	15 834 433	1 949 996	12,31%
Rachat partiel	28 035 405	19 938 355	8 097 050	40,61%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 6 575 999	- 8 108 694	1 532 695	-18,90%
Sinistres acceptés	1 056 101	2 478 928	- 1 422 827	-57,40%
Frais de gestion de sinistres	2 264 891	2 140 787	124 104	5,80%
Total	65 477 109	55 452 750	10 024 359	18,08%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2025 de **16 523 775** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Commissions servies	10 308 580	9 622 415	686 165	7,13%
Autres frais d'acquisition	6 215 195	5 897 985	317 211	5,38%
Total	16 523 775	15 520 400	1 003 375	6,46%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2025 de **5 719 196** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Frais d'administrations	5 719 196	6 080 386	- 361 190	-5,94%
Total	5 719 196	6 080 386	- 361 190	-5,94%

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2025 de **880 231** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres charges techniques	880 231	1 426 889	- 546 658	-38,31%
Total	880 231	1 426 889	- 546 658	-38,31%

5-7 : Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **4 166 492** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	129 260	237 491	- 108 231	-45,57%
Frais sur valeurs mobilières	2 109 848	2 087 082	22 766	1,09%
Dotations aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0,00%
Différence sur le prix de remboursement	280	-	280	
frais interne de gestion de valeur	139 633	121 916	17 717	14,53%
Dotations aux provisions / dépréciat° placements	822 353	4 487 226	- 3 664 874	-81,67%
Intérêts / dépôt reassurance vie	768 180	749 784	18 396	2,45%
Perte / réalisation des placements	-	640 828	- 640 828	-100,00%
Pertes de changes réalisées	1 192	48 742	- 47 550	-97,55%
Total	4 166 492	8 568 816	- 4 402 324	-51,38%

5-8 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Produits des placements Bruts	62 567 955	52 827 417	9 740 539	18,44%
Charges de placements	4 166 492	8 568 816	- 4 402 324	-51,38%
Produits des placements Nets (a)	58 401 463	44 258 600	14 142 863	31,96%
Capitaux propres (b)	129 145 936	118 038 443	11 107 493	9,41%
Provisions techniques (c)	662 213 101	584 962 575	77 250 525	13,21%
Total [(b x a) / (b + c)]	9 530 834	7 431 307	2 099 527	28,25%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **51 002 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres produits non techniques	51 002	58 148	- 7 147	-12,29%
Total	51 002	58 148	- 7 147	-12,29%

6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **1 580 503 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres charges non techniques	1 580 503	121 546	1 458 957	1200,33 %
Total	1 580 503	121 546	1 458 957	1200,33%

6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2025 de **4 432 344 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	4 432 344	3 495 714	936 630	26,79 %
Total	4 432 344	3 495 714	936 630	26,79%

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2025 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	23 362 626
RÉINTÉGRATIONS	7 150 781
1- Charges non déductibles :	191
2- Provisions :	1 166 926
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	664 852
4- Contribution permanente au profit du compte de la sécurité sociale (4%) :	886 469
5- Impôt sur les sociétés (20%) :	4 432 344
DÉDUCTIONS	8 351 687
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	3 457 786
2- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	4 893 900
RÉSULTAT FISCAL	22 161 720

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2025, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **10 084 926 DT** contre 12 763 693 DT au 31-12-2024.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2025, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-268 371** DT contre -6 170 884 DT au 31-12-2024.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2025, un montant de – **9 197 423** DT contre -8 136 588 DT au 31-12-2024.

La trésorerie au 31-12-2025 s'élève à **2 321 432** DT contre 1 702 300 DT au 31-12-2024 enregistrant une variation de trésorerie de **619 132** DT.

La liquidité au 31-12-2025 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Banques	2 318 473	1 701 760	616 713	36,24%
Caisse	2 959	540	2 419	447,75%
Total	2 321 432	1 702 300	619 132	36,37%

Annexes :

Annexe 6

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2025

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0



Annexe N° 8
Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2025

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-		42 585	42 585	-					42 585	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	720 562	77 513		798 066	595 281	-	54 855				650 137	-	147 929
1.3 Fonds de commerce	-			-	-	-					-	-	-
1.4 Acomptes versés	-			-	-	-					-	-	-
Total actifs incorporels	763 137	77 513	-	840 650	637 866	-	54 855	-	-	-	692 721	-	147 929
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 586 042	25 275	-	1 611 317	1 119 171	-	147 714				1 266 886	-	344 431
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	350 816	19 922	-	370 738	221 726	-	20 856				242 582	-	128 156
2.3 Acomptes versés	950			950	-	-					-	-	950
Total actifs corporels d'exploitation	1 937 807	45 197	-	1 983 005	1 340 897	-	168 571	-	-	-	1 509 468	-	473 537
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	31 036 968	151 230		31 188 197	1 785 228	-	336 959				2 122 187	-	29 066 010
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-			-	-	-					-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-			-	-	-					-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-
3.4 Autres placements financiers	621 683 017	972 746 520	911 410 493	683 019 044	-	7 434 499	-	822 353	-	5 126 320	-	3 130 532	679 888 512
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	133 032 396	22 548 013	8 126 886	147 453 523	-	5 962 100		822 353		3 923 683		2 860 770	144 592 753
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	485 049 508	948 349 551	902 137 276	531 261 784	-	1 472 399		-		1 202 637		269 762	530 992 021
3.4.3 Prêts hypothécaire	-			-	-	-						-	-
3.4.4 Autres prêts	3 601 113	1 848 955	1 146 331	4 303 737	-	-						-	4 303 737
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-			-	-	-						-	-
3.4.6 Autres	-			-	-	-						-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	1 421 493	1 066 159	-	2 487 652	-	-						-	2 487 652
3.6 Placements des contrats en UC	14 291 672	12 565 145	9 646 625	17 210 192	-	-						-	17 210 192
Total placements	668 433 150	986 529 054	921 057 117	733 905 086	1 785 228	7 434 499	336 959	822 353	-	5 126 320	2 122 187	3 130 532	728 652 367
Total général	671 134 094	986 651 764	921 057 117	736 728 741	3 763 991	7 434 499	560 385	822 353	-	5 126 320	4 324 376	3 130 532	729 273 832

Annexe 9

Etat récapitulatif des placements au 31-12-2025

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	31 188 197	29 066 010	32 169 298	981 101
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	109 704 042	108 816 350	116 682 553	6 978 510
Autres parts d'OPCVM	37 749 480	35 776 403	41 044 477	3 294 997
Obligations et autres titres à revenu fixe	531 261 784	530 992 021	567 740 974	36 479 191
Autres prêts et effets assimilés	4 303 737	4 303 737	4 303 737	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 487 652	2 487 652	2 487 652	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	17 210 192	17 210 192	17 210 192	-
Total	733 905 085	728 652 366	781 638 884	47 733 799
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	708 486 767	703 234 047	749 876 846	41 390 080
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	16 824 755	16 824 755	16 824 755	-

Annexe N° 11

Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2025

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	833 631	833 631	<i>PRV21</i>
Revenu des participations	-	49 441 964	49 441 964	<i>PRV21+PRV23+PRV24</i>
Revenu des autres placements	-	12 292 360	12 292 360	<i>PRV22</i>
Total produits des placements	-	62 567 955	62 567 955	
Intérêts	-	768 180	768 180	<i>CHV92</i>
Frais externes	-	2 239 108	2 239 108	<i>CHV91</i>
Autres frais	-	1 159 204	1 159 204	<i>CHV91+CHV92+CHV93</i>
Total charges des placements	-	4 166 492	4 166 492	

Annexe N° 12

Résultat technique par catégorie d'assurance (assurance et/ou réassurance vie) au 31-12-2025

	<u>Total</u>
Primes	143 039 441
Charges de prestations	-75 504 975
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-73 798 659
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	2 165 545
Solde de souscription	-4 098 648
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-23 123 202
Produits nets de placements	48 870 629
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	48 870 629
Primes cédées et/ou rétrocédées	-13 040 753
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	6 575 999
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	5 854 710
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	225 756
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	80 466
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-303 822
Résultat technique	21 344 957
Informations complémentaires	
Montant des rachats	45 819 835
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	662 213 101
Provisions techniques brutes à l'ouverture	584 962 575
A déduire	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe N° 14

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers Au 31/12/2025

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365	3 222 933
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéficiaires	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365	3 222 933
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	323 682 257	369 884 635	422 314 709	480 981 502	544 709 427
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéficiaires et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéficiaires. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la participation aux bénéficiaires qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéficiaires qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N° 15

**Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers :
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie au 31-12-2025**

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	143 039 441
Charges de prestations	CHV11	-75 504 975
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2, CHV12	-73 798 659
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	2 165 545
Solde de souscription		-4 098 648
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-23 123 202
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	48 870 629
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
Solde financier		48 870 629
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-13 040 753
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	6 575 999
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	5 854 710
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° Colonne	225 756
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	80 466
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-303 822
Résultat technique		21 344 957
Informations complémentaires		
Montant des rachats		45 819 835
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		662 213 101
Provisions techniques brutes à l'ouverture		584 962 575
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

Rapports du Commissaire Aux Comptes

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »***

24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 858 600 047 Dinars et un résultat net de l'exercice de 23 362 626 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 662 213 101 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 858 600 047 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
 - Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
 - Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
 - Valider les cadrages comptabilité/gestion
 - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
 - Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
 - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
 - Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction
- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 728 652 367 DT au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction

et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 /04/2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1er juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1er juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé au 31-12-2025 à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la somme de 8 954 DT HT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

**B.1 Convention de prestation de service conclue entre ASSURANCES
MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA**

La société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

B.3 Contrats de location entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2025** est fixé à **32 966 DT HT**.

B.4 Contrat de location entre ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2025**, le loyer est fixé à **41 980 DT HT**.

B.5 Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2025** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **131 958 DT HT**.

B.6 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebias Vie SA et la Société Codway SA

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2025**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **78 597 DT HT**.

B.7 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société l'Union Financière Holding SA

*En vertu des conventions de prestations de services, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2025 à la société **ASSURANCE MAGHREBIA VIE** la somme de **725 166 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.*

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 160.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024.

2. Emoluments du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence pour l'exercice 2025 sont fixés à 7.500 DT Brut par administrateur. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.

5. Rémunération des membres des autres comités

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2025 sont fixés à 6.500 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2025 sont fixés à 6.500 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2025 sont fixés à 6.500 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23/04/2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE